

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Documents comptables

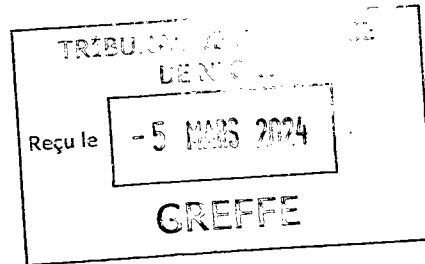
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00104
Numéro SIREN : 910 285 469
Nom ou dénomination : 1D1M

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2024 sous le numéro de dépôt 1046



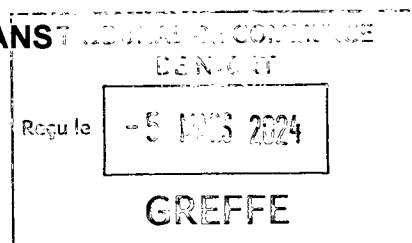
BILAN

*Copie certifiée
conforme à l'original*

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, positioned below the certification text.

SARL 1D1M

Société au capital de 5000.00 €
Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS NIORT 910285469



COMPTES ANNUELS

Comptes certifiés conformes par DELAITRE ANNE, le 30/06/2023

Exercice du 24/01/2022 au 31/12/2022

AD JPM

BILAN

ACTIF		Exercice : 22 / 22		Durée : 12 Mois		Exerc. : Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :							
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires						
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :		30 002	1 978	28 024	43		
I	Terrains						
M	Constructions						
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.	29 501	1 944	27 557			
O	Autres	502	35	467			
B	Immobilisations corporelles en cours						
I	Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :							
I	Participations						
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
TOTAL I		30 002	1 978	28 024	43		
A	STOCKS ET EN-COURS :	174		174			
C	Matières premières et autres approv.	174		174			
T	En-cours de productions: biens et services						
F	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
C	AVANCES ET ACPTES VERSES /COMMANDES						
I	CREANCES (3) :	802		802	1		
R	Créances clients et cptes rattachés						
C	Autres	802		802			
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	24 000		24 000	37		
A	Actions propres						
N	Autres titres	24 000		24 000			
T	DISPONIBILITES	12 159		12 159	19		
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	282		282			
C	TOTAL II	37 416		37 416	57		
O	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
R	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
M	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
E	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	67 419	1 978	65 440	100		
S	(1) Dont droit au bail						
	(2) Dont à moins d'un an						
	(3) Dont à plus d'un an						
	(4) Dont à plus d'un an						

BILAN

Exercice Du 24/01/2022

Au 31/12/2022

PASSIF		Exercice : 22 / 22	%	Exercice :	%
		Durée: 12 Mois	PASSIF	Durée: Mois	PASSIF
C	CAPITAL (dont versé: 5 000	5 000	8		
A	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES				
T	Réserve légale				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées				
X R	Autres				
O	REPORT A NOUVEAU				
P	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-9 462	-14		
R	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
E	PROVISIONS REGLEMENTEES				
S					
TOTAL I		-4 462	-7		
P S	PROVISIONS POUR RISQUES				
R I	PROVISIONS POUR CHARGES				
O O					
V N					
I S					
TOTAL II					
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	25 302	39		
T.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	41 258	63		
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
S	DETTES SOLDE FINANCIER DU PLAN RJ				
(1)	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	866	1		
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 396	4		
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
C	AUTRES DETTES	80			
O R	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)				
M E					
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		65 440	100		
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an					
(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques					
(3) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an					

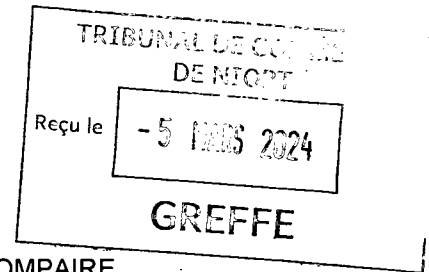
JPA AD

SARL 1D1M

Société au capital de 5000.00 €

Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS 79200 POMPAIRE

RCS NIORT 910285469



POMPAIRE,
le 15/06/2023

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale ordinaire de la SARL 1D1M qui se tiendra au siège social de la société :

le : 30/06/2023

à : 09h00

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus à la gérance,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice ouvert le 24/01/2022 et clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance.
- Approbation des comptes courant d'associés,
- Affectation des résultats,
- Examen et approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance pour l'exercice en cours,
- Complément de rémunération pour l'exercice en cours.
- Reconstitution des capitaux propres.

Droit de communication

Vous trouverez ci-joints conformément à l'article L.223-26 du Code de commerce :

- les comptes annuels ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions proposées lors de l'assemblée générale.

L'inventaire est tenu à votre disposition au siège social de la société.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée, vous avez la faculté de vous y faire représenter par un mandataire qui peut être, soit votre conjoint, soit un autre associé. A cet effet, est jointe à la présente convocation, une formule de procuration à remettre à votre mandataire ou à retourner au siège social après l'avoir dûment complétée et signée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

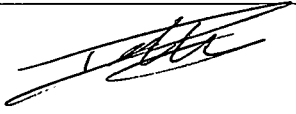
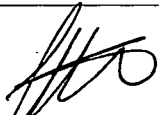
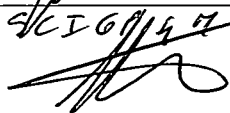
DELAITRE Anne
Gérant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Delaitre', written over a horizontal line.

AD JPM

SARL 1D1M
Société au capital de 5000.00 €
Siège social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS : NIORT 910285469

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2023

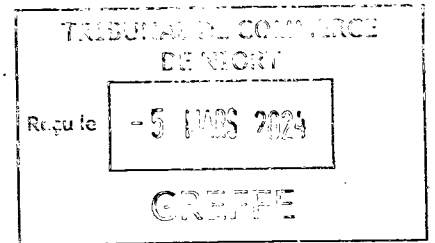
Associés	Nombre de parts	Nombre de voix	Présents/ Représentés	Signatures
DELAITRE ANNE	100	100	OUI	
MILLET JEAN PAUL			OUI	
SCIGP 4M	400	400	OUI	<i>pour SCIGP 4M - MILLET</i> 
TOTAL	500	500		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant 500 parts sociales et exprimant un nombre égal de voix.

Le Président,

AG JPM

Société SARL 1D1M
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 5000.00 €
Siège social :
2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS : NIORT 910285469



POMPAIRE, le 16/06/2023

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

La gérance se propose de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés, convoquée pour le 30/06/2023, les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE OUVERT LE 24/01/2022 ET CLOS LE 31/12/2022 ET DU RAPPORT DE LA
GERANCE**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

**DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT, CONSTAT DES SOMMES
DISTRIBUABLES, DÉCISIONS DU MONTANT ET DES MODALITÉS DE PAIEMENT
DES SOMMES DISTRIBUEES**

Nous vous proposons d'affecter la perte comptable de 9 462.32 € de la manière suivante :

- Report à nouveaux à hauteur de 9 462.32 € ;

**TROISIEME RESOLUTION : RAPPEL DISTRIBUTIONS DES TROIS DERNIERS
EXERCICES**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution des dividendes.

AD JPT

**QUATRIEME RESOLUTION : EXAMEN DU RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMEENTEES (art. L223-19 C.com)**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve successivement lesdites conventions.

Chacune des dites conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé.

- Convention n°1, approuvée à l'unanimité,

**CINQUIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE LA GERANCE POUR LE
PROCHAIN EXERCICE**

La collectivité des associés décide de ne pas rémunérer la gérance pour 2023.

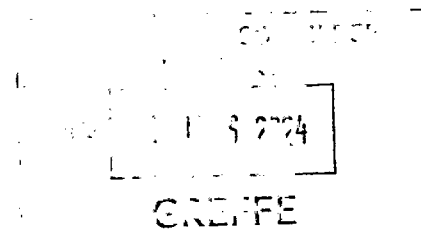
A titre de complément de rémunération les cotisations du gérant seront prises en charge.

Le gérant



AD JPT

SARL 1D1M
Société au capital de 5000.00 €
Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS NIORT 910285469



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2023 DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Le 30/06/2023, à 09H00, les associés de la société SARL 1D1M, SARL au capital de 5000.00 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de DELAITRE Anne, gérant associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés entrant en séance.

Le Président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

DELAITRE ANNE, propriétaire de 100 parts.
MILLET JEAN PAUL, gérant
SCIGP 4M, propriétaire de 400 parts. Représentée par MILLET Jean Paul

Soit un total de 500 parts.

Le président déclare que l'Assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les accusés de réception des lettres de convocation,
- les mandats des associés représentés,
- la feuille de présence,
- les statuts,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- l'inventaire et les comptes annuels,

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus à la gérance,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice ouvert le 24/01/2022 et clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance.
- Approbation des comptes courant d'associés,
- Affectation des résultats,
- Examen et approbation du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,

A D JPT

- Rémunération de la gérance pour l'exercice en cours,
- Complément de rémunération pour l'exercice en cours.
- Reconstitution des capitaux propres.

Puis il rappelle que conformément aux dispositions légales et réglementaires, tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés dans les délais impartis et/ou tenus à leur disposition au siège social.

Le Président déclare la discussion ouverte.

La discussion close, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION – LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 ET QUITUS A LA GERANCE, EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ET BILAN DUDIT EXERCICE

L'assemblée générale, après lecture du rapport de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

La gérance propose d'approuver les rémunérations suivantes pour l'exercice clos le 31/12/2022 :

- La gérance n'a pas été rémunérée pour l'exercice 2022 et ne le sera pas pour l'exercice 2023. Seules les cotisations sociales seront prises en charges en tant que complément de rémunération.

La collectivité des associés rappelle que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un montant de capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable déficitaire de 9462.32 € et propose de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Report à nouveaux débiteur à hauteur de 9 462.32 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A D J P 7

TROISIÈME RÉOLUTION – LECTURE DU RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE ET DÉCISION A CET ÉGARD

L'assemblée générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve successivement lesdites conventions.

Chacune desdites conventions sera soumise à un vote distinct auquel ne participera pas l'associé et/ou gérant intéressé.

- Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Convention : Comptes courant d'associés

Convention n° - 45530000

- Nom de l'associé intéressé : SCIGP 4M

- Nature et objet de la convention : Compte Courant Associé

- Modalités : Créance sur la société au travers d'un compte courant ouvert dans les comptes de la société et présentant, à la clôture un solde créditeur d'un montant de 41258.11 €.

Nom de l'associé intéressé	Montant du compte courant associé en €	Rémunération
SCIGP 4M	41258.11	NON REMUNERE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE POUR L'EXERCICE EN COURS

La gérance ne sera pas rémunérée sur l'exercice en cours. Seule la prise en compte des cotisations sociales sera effective en guise de complément de rémunération.

Le gérant pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AD

JPT

SIXIEME RÉSOLUTION – Reconstitution des capitaux propres

La collectivité des associés constate la reconstitution des capitaux propres de la société qui ressortent à - 4462.32 € pour un capital social de 5000.00 €.

Le gérant se voit confier tous pouvoirs à l'effet de procéder à la publicité de la reconstitution des capitaux propres auprès du Greffe du Tribunal de Commerce pour mention sur l'extrait Kbis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

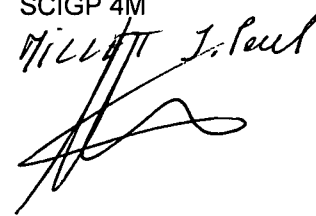
De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui après lecture, a été signé par le gérant et le président de séance s'il n'est pas le gérant.

Fait à POMPAIRE, le 30/06/2023

DELAITRE ANNE

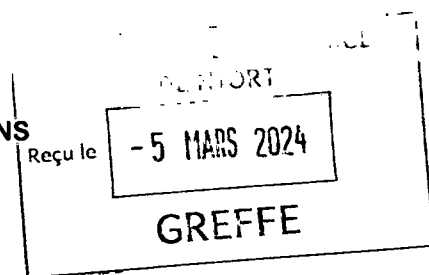
MILLET JEAN PAUL

SCIGP 4M



AD JP

SARL 1D1M
Société au capital de 5000.00 €
Siège social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS : NIORT 910285469



RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

La gérance vous invite à approuver lors de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2023, les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Convention : Comptes courant d'associés

Convention n° - 45530000

- Nom de l'associé intéressé : SCIGP 4M

- Nature et objet de la convention : Compte Courant Associé

- Modalités : Créance sur la société au travers d'un compte courant ouvert dans les comptes de la société et présentant, à la clôture un solde créditeur d'un montant de 41258.11 €.

Nom de l'associé intéressé	Montant du compte courant associé en €	Rémunération
SCIGP 4M	41258.11	NON REMUNERE

DELAITRE Anne

La Gérance.

A D

JPT

SARL 1D1M

Société au capital de 5000.00 €

Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS 79200 POMPAIRE

RCS NIORT 910285469

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NIORT

Reçu le

- 5 JUIN 2023

GREFFIER

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2022**

DEUXIÈME RÉOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

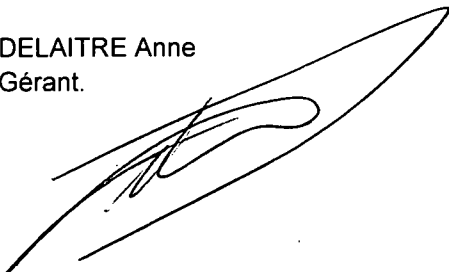
L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable déficitaire de 9462.32 € et propose de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Report à nouveaux débiteur à hauteur de 9 462.32 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

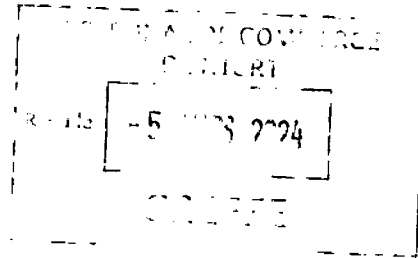
Pour copie certifiée conforme,

DELAITRE Anne
Gérant.



AD JPY

SARL 1D1M
Société au capital de 5000.00 €
Siège Social : 2 BIS RUE DES CORMORANS
79200 POMPAIRE
RCS NIORT 910285469



**RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin que, conformément aux statuts et à la Loi, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les règles générales applicables en la matière.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence.

La gérance rappelle aux associés le contexte particulier dans lequel la Société a clôturé cet exercice social. Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de Covid-19 constitue une urgence de santé publique et de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu la propagation du Covid-19 dans différents états comme une pandémie. Ces événements ont conduit le Gouvernement Français à instaurer l'état d'urgence par la loi du 23 mars 2020 n° 2020-290.

A ce titre, il a en mis en place diverses ordonnances visant à interdire ou limiter les rassemblements, réunions et activités collectives.

Les décisions de confinement prises par le Gouvernement ont eu des impacts majeurs sur l'utilisation des moyens de production des entreprises et sur la consommation. Les entreprises ont été également amenées à prendre différentes décisions en réaction à ces événements.

1. Présentation de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Les principaux événements survenus durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

- Création de l'activité au 24/01/2022

AD JPT

2. Analyse succincte des résultats de l'exercice

Résultats et rentabilité	N	% du CA	N-1	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	15 686 €		0 €		0.00
Production de l'exercice	15 686 €	100.00	0 €	0.00	0.00
Marge commerciale	- 696 €	-4.44	0 €	0.00	0.00
Valeur ajoutée	550 €	3.51	0 €	0.00	0.00
Excédent brut d'exploitation	-9 763 €	-62.24	0 €	0.00	0.00
Résultat d'exploitation	-9 308 €	-59.34	0 €	0.00	0.00
Résultat courant					
Résultat de l'exercice	-9 462 €	-60.32	0 €	0.00	0.00

Bilan Fonctionnel	N	% du CA	N-1	% du CA	Variation
Capitaux propres	-4 462 €	-6.82	0 €	0.00	0.00
Provisions	0 €	0.00	0 €	0.00	0.00
Dettes financières stables	25 382 €	38.79	0 €	0.00	0.00
Passif d'exploitation	44 520 €	68.03	0 €	0.00	0.00
Découverts bancaires	0 €	0.00	0 €	0.00	0.00
TOTAL PASSIF	65 440 €		0 €		
Actif immobilisé net	28 024 €	42.82	0 €	0.00	0.00
Actif d'exploitation	25 257 €	38.60	0 €	0.00	0.00
Disponibilité	12 158 €	18.58	0 €	0.00	0.00
TOTAL ACTIF	65 440 €		0 €		

3. Évolution prévisible

L'activité du prochain exercice devrait se situer à un niveau proche de l'activité de l'exercice écoulé.

4. Propositions d'affectation des résultats comptables

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable déficitaire de 9462.32 € et propose de l'affecter ainsi qu'il suit :

- En report à nouveau débiteur 9 462.32 €

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important survenu depuis la clôture de l'exercice n'est à signaler.

AD JPA

6. Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

7. Perte de la moitié des capitaux propres

Les comptes annuels de la société, clos le 31/12/2022, font apparaître des capitaux propres d'un montant de -4462.32 € pour un capital social de 5000.00 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, vous serez amené, sur convocation de la gérance, à vous prononcer sur la poursuite de l'activité dans les quatre mois de la présente assemblée.

8. Reconstitution des capitaux propres

Les comptes annuels de la société, clos le 31/12/2022, font apparaître des capitaux propres de -4462.32 € pour un capital social de 5000.00 €.

Vous serez donc amené lors de la tenue de l'assemblée générale à constater la reconstitution des capitaux propres de votre société pour mention au Registre du Commerce et des Sociétés.

9. Conventions Réglementées

La gérance déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du code de commerce n'est à signaler.

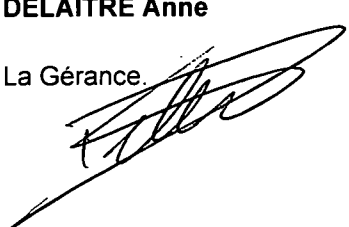
Nous pensons que vous voudrez bien approuver notre politique et notre gestion en votant les résolutions que nous vous soumettons.

Vous nous témoignerez ainsi votre confiance.

Votre Gérant demeure à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous pourriez souhaiter.

DELAITRE Anne

La Gérance.



AD JPA